

12^e édition – 23-27 mai 2018

AGENCE RÉGIONALE
DE LA BIODIVERSITÉ



* île de France



Comment inscrire ses animations et obtenir le label

Comment inscrire ses animations et obtenir le label Fête de la Nature

- Les manifestations que vous organisez doivent être **répertoriées sur le nouveau site de la Fête de la Nature** (www.fetedelanature.com) afin d'obtenir le **label "Fête de la Nature"**.
- L'obtention de ce label permet d'être intégré dans le **programme officiel de la Fête de la Nature**, d'être **visible du grand public** sur le site officiel de la Fête et de bénéficier des **outils de promotion/communication** mis à disposition par la coordination nationale et régionale de la Fête.
- Il permet également de **signaler votre ou vos manifestations** à l'association Fête de la nature et à Natureparif afin que nous puissions en avoir connaissance et communiquer sur vos actions.

Comment inscrire ses animations et obtenir le label Fête de la Nature

Une manifestation est **labellisée** si elle respecte les critères de la charte de la Fête de la Nature, à savoir:

- **Critère 1** : se dérouler **aux mêmes dates** que la Fête de la Nature
- **Critère 2** : **faire progresser la connaissance** des participants sur la nature et la biodiversité
- **Critère 3** : se dérouler **au contact direct de la nature**
- **Critère 4** : **promouvoir la protection** de la biodiversité
- **Critère 5** : **favoriser une évolution des comportements** en faveur de la biodiversité
- **Critère 6** : être **gratuite et ouverte à tous**
- **Critère 7** : prendre l'aspect **le plus convivial possible**, pour être ressentie comme un élément d'une fête.

Les manifestations conformes aux objectifs et aux ambitions de la Fête de la Nature, mais qui ne respectent pas la totalité des critères peuvent recevoir le statut de «**manifestation associée à la Fête de la Nature**», et figurer à ce titre dans le programme.

Comment inscrire ses animations et obtenir le label Fête de la Nature

- Pour inscrire votre ou vos manifestations sur le site officiel de la Fête, connectez-vous sur www.fetedelanature.com et accédez à l'espace dédié aux organisateurs de manifestations :

The screenshot shows the homepage of the website www.fetedelanature.com. The browser address bar shows the URL. A red banner at the top says "Bienvenue sur le nouveau site internet de la Fête de la Nature !". Below the banner, the website name "fetedelanature.com" is displayed, along with navigation links "c'est quoi cette fête ?" and "fil d'infos". The main content area features a large image of children in a field, with a magnifying glass over a butterfly. Text on the image reads "Filet à papillons" and "LA TROUPE DES INSECTES". On the left, there is a vertical banner for "FÊTE DE LA NATURE VOIR L'INVISIBLE 23-27 MAI 2018". On the right, there is a dark grey box with a calendar icon and the text "Je veux Organiser ...". Below this text, it says "Créez ou accédez à votre compte organisateur pour annoncer vos animations pour la prochaine Fête de la Nature". At the bottom right of this box, there is a link "En savoir plus" with a blue circle icon. A red arrow points from a red box at the bottom of the page to the "En savoir plus" link.

Pour accéder à l'espace organisateur, cliquez sur « En savoir plus »

Comment inscrire ses animations et obtenir le label Fête de la Nature

- Avec le lancement du nouveau site de la Fête, l'ensemble des comptes organisateurs ont été effacé. Il vous faut vous recréer un compte pour l'édition 2018 de la Fête :

https://fetedelanature.com/user?destination=mon-compte/

fête de la nature

fetedelanature.com

Compte organisateur

Vous disposez d'un compte organisateur créé en 2018

Email

Mot de passe

Mot de passe oublié ?

Se connecter

Créer votre compte organisateur pour annoncer vos animations pour la prochaine Fête de la Nature

S'inscrire

Vous disposez d'un compte organisateur créé en 2018

Se connecter

Une fois votre compte créé, c'est par ici que vous accéderez à votre compte organisateur 2018 les prochaines connexions

Pour créer un compte organisateur 2018 pour votre structure :

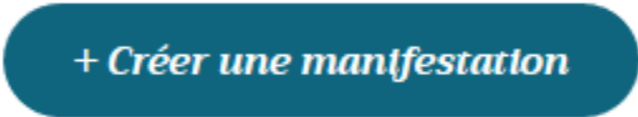
Comment inscrire ses animations et obtenir le label Fête de la Nature

- Une fois connecté(e) à votre espace organisateur, un menu vous invite à :



- Créer et modifier la **page de présentation de votre structure** (visible par le grand public sur le site de la Fête) et l'**agrémenter de contenu multimédia** (photos, vidéos, audio, liens web)
- **Gérer vos manifestations** : ajouter une ou plusieurs manifestations, les compléter / modifier puis les soumettre à la labellisation et suivre leur statut
- Gérer les informations concernant **votre compte**
- Se déconnecter
- L'accès au **kit de communication** de la Fête (logo de la Fête de la nature, label, affiches, bandeaux web...) apparaîtra dans le menu à partir du 22 mars 2018, si (et seulement si) vous avez au moins une animation labellisée.

Comment inscrire ses animations et obtenir le label Fête de la Nature

- **Pour inscrire une ou plusieurs animations**, cliquez sur « Mes manifestations » puis sur  et complétez le formulaire.

Vous pouvez **sauvegarder le brouillon** de votre manifestation pour retravailler dessus ultérieurement. Une fois le formulaire complété, vous pouvez en demander la publication.

- Vos animations sont ensuite **analysées par l'association Fête de la Nature qui les labellisent** si elles répondent aux critères de la charte de la Fête.

L'association Fête de la nature vous transmettra ensuite un email vous indiquant si votre animation est labellisée, en y incluant le label à apposer sur vos outils dans l'affirmative. Dans la négative, votre animation peut également être associée à la Fête et vous recevrez le macaron correspondant.

12^e édition – 23-27 mai 2018

AGENCE RÉGIONALE
DE LA BIODIVERSITÉ



* île de France



Comment demander un financement ?

Comment demander un financement ?

- Partenariat pour une **cinquantaine d'animations** pour l'Île-de-France :
100 à 300 euros par animation à demander via le formulaire d'inscription des animations sur le site www.fetedelanature.com
- **Concerne** : les associations naturalistes, de pédagogie à l'environnement, les jardins partagés, les associations de randonnées, les collectivités...
 - **100 à 300 euros** par animation
 - Pour une **50aine d'animations**
 - Inscription sur www.fetedelanature.com **avant le lundi 12 mars 2018**
- **Sélection avant fin mars** :
 - Un maximum de structures financées et répartition géographique uniforme sur le territoire
 - Accessibilité en transports en commun
 - Publics privés de nature + accessibilité handicap
 - Thématique annuelle (« voir l'invisible »)

Comment demander un financement ?

- Partenariat pour une **cinquantaine d'animations** pour l'Île-de-France : 100 à 300 euros par animation à demander via le formulaire d'inscription des animations sur le site www.fetedelanature.com
- **Date limite des demandes de financement** : lundi 12 mars
- Puis sélection et information aux sélectionnés fin mars. Signature des conventions et envoi des financements courant du mois d'avril.

**Zone où demander
votre financement
de 100 à 300 euros
par animation**

Documents

Zone d'échange avec l'ARB Île-de-France
(anciennement Natureparif)

Motif de la demande de partenariat (entre 100 et 300 euros par animation)

Montant demandé

100.00 €

Respect de la Charte FDLN *

Oui Non

Je certifie que mon animation se déroule sous ma seule responsabilité, et m'engage à assurer la sécurité des participants et à prévoir de souscrire aux assurances nécessaires. *

12^e édition – 23-27 mai 2018

AGENCE RÉGIONALE
DE LA BIODIVERSITÉ



* île de France



Contacts

Fête de la Nature en Île-de-France :

Natureparif :

Ophélie RICCI : ophelie.ricci@iau-idf.fr